

MODIFICATION N° 4
Approbation - 2024

LYON 1^{er} arrondissement

REGLEMENT

C.3.1 – Prescriptions d'urbanisme



REGLEMENT – C.3.1 Prescriptions d'urbanisme

Lyon 1er

- ☐ Emplacements réservés de voirie
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Emplacements réservés aux cheminements piétons ou cyclistes
(article L.151-41 1° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux équipements publics
(article L.151-41 2° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Emplacements réservés aux espaces verts ou nécessaires aux continuités écologiques
(article L.151-41 3° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Localisations préférentielles pour équipements
(article L.151-41 du Code de l'urbanisme)
- ☐ Périmètres d'attente de projet
(article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme)
- ☐ Secteurs de mixité fonctionnelle
(article L.151-9 du Code de l'urbanisme)
- ☐ Secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées en zone A et N
(article L.151-13 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Espaces boisés classés ponctuels (arbres remarquables)
(article L.113-1 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Réservations pour programme de logements
(article L. 151-41 4° du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de taille minimum de logement
(article L.151-14 du Code de l'urbanisme)
- ☒ Secteurs de mixité sociale
(article L.151-15 du Code de l'urbanisme)

EMPLACEMENTS RESERVES AUX EQUIPEMENTS PUBLICS
Lyon 1er Arrondissement

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire
6	Place Saint Vincent	PLACE PUBLIQUE	METROPOLE DE LYON

**EMPLACEMENTS RESERVES AUX ESPACES VERTS OU NECESSAIRES AUX
CONTINUITES ECOLOGIQUES
Lyon 1er Arrondissement**

N°	Localisation	Affectation	Bénéficiaire
20	Rue de Crimée	ESPACE VERT PUBLIC	COMMUNE
21	Rue de Crimée	ESPACE VERT PUBLIC	COMMUNE
22	Impasse de Vauzelles, rue de la Tourette	EXTENSION DU PARC SUTTER	COMMUNE
23	Rue de la Muette	ESPACE VERT PUBLIC	COMMUNE

ESPACES BOISES PONCTUELS (ARBRES REMARQUABLES)
Lyon 1er Arrondissement

Sujet	Localisation	Observations
JUGLANS OVOIDA "Hickory" : Caryer d'Amérique.	Jardin des Chartreux. Cours du Général Giraud;	Grand exemplaire. Bonne santé. Arbre devenu rare dans le Grand Lyon.

RESERVATIONS POUR PROGRAMME DE LOGEMENTS
Lyon 1er Arrondissement

N° de secteur	Localisation	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé	Catégorie de logement aidé
1	1-3-5 , rue Raymond	100%	PLUS, PLAI
2	28, rue de l'Annonciade	100%	PLUS, PLAI
6	1, rue de Crimée & 112 bd de la Croix Rousse	100%	PLUS, PLAI
8	7, 9 rue Lemot	100%	PLUS, PLAI
9	13 rue rené Leynaud	100%	PLUS, PLAI
10	17, rue Neuve	100%	PLUS, PLAI
11	1-3, rue Diderot.	70%	20% PLUS, PLAI 50% BRS
12	19, rue Philippe Gonnard	70%	PLUS, PLAI
13	10, rue de Crimée	100%	PLUS, PLAI

SECTEURS DE TAILLE MINIMALE DE LOGEMENTS
Lyon 1er Arrondissement

N° secteur	Seuil d'exigibilité	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme de logements soumise à la servitude de taille ou de typologie	Taille minimale ou typologie des logements
1	opération sur construction existante à destination d'habitation, à partir de 2 logements créés et jusqu'à 9 logements créés	70%	T2 et plus
1	opération sur construction existante à destination d'habitation créant plus de 9 logements	80%	T3 et plus

SECTEURS DE MIXITE SOCIALE
Lyon 1er Arrondissement

N° de secteur	Nature du programme	Seuil d'exigibilité	Pourcentage minimal de la surface de plancher du programme affecté au logement aidé	Catégorie de logement aidé et ventilation de la surface de plancher affectée au logement aidé
1	Construction existante à destination d'habitation	A partir de 4 logements créés	25%	PLUS-PLAI-PLS
1	Construction neuve ou changement de destination	Entre 500 et 1500 m² de surface de plancher	30%	PLUS - PLAİ
1	Construction neuve ou changement de destination	Plus de 1500 m² jusqu'à 5000 m² de surface de plancher	35%	PLUS-PLAI-PLS dont 30% minimum de PLAİ et 20% maximum de PLS
1	Construction neuve ou changement de destination	Plus de 5000 m² de surface de plancher	45%	35% de PLUS-PLAI et 10% de PLS-PLI-BRS